



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agriculteurs en difficulté

Question écrite n° 56040

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur la nécessaire amélioration des revenus des agriculteurs. Force est de constater que les efforts de l'amont des filières pour supporter les conditions d'accès au marché sont sans retour de valeur ajoutée pour les producteurs. En fait, afin de répondre sans cesse aux attentes des consommateurs, la production poursuit ses efforts qui pèsent significativement sur le prix de revient. Le consommateur n'en a pas la visibilité et ne semble pas prêt à en supporter le prix. Face à ce constat, les marges de progrès semblent encore possibles notamment sur le positionnement de niche et au travers des marques. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures le Gouvernement entend soutenir afin que les agriculteurs puissent améliorer leurs revenus.

Texte de la réponse

Les filières agricoles et alimentaires disposent de différents outils pour segmenter les marchés et répondre aux attentes des consommateurs. Ces outils peuvent relever de démarches utilisant des marques commerciales, mais aussi du recours aux signes d'identification de la qualité et de l'origine tels que définis par le code rural. Ces deux démarches ne sont pas incompatibles, il serait même souhaitable qu'elles soient plus souvent complémentaires. Le dispositif des signes de la qualité et de l'origine manque parfois de lisibilité et les procédures sont longues à mettre en oeuvre. Le constat fait par les différentes associations de consommateurs peut se résumer en trois points : une clarté des signes de qualité occultée par de nombreuses démarches commerciales, sources de confusion ; le sentiment d'une complexité des procédures d'obtention de ces signes sans que de réelles garanties soient données sur la qualité des produits certifiés ; une insuffisante perception du sens de chacun de ces outils. C'est pourquoi le projet de loi d'orientation agricole définit les grandes lignes d'un dispositif assurant au consommateur une meilleure compréhension du système, ainsi qu'une plus grande crédibilité des contrôles garantissant ces démarches. Il sera donc possible de repositionner clairement ces labels par rapport aux démarches strictement privées.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56040

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 652

Réponse publiée le : 7 juin 2005, page 5785